

**MAIRIE  
D'AUTHEZAT  
63114**

Tél. 04.73.39.50.31  
Fax. 04.73.39.56.49

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice :** 13  
**Présents :** 11  
**Votants :** 12

OBJET :

**SALLE DES FETES**

**Travaux  
supplémentaires  
sol souple**

**Extrait  
du registre des délibérations  
du conseil municipal  
délibération n°2024/001 du 16 janvier 2024**

**L'an deux mille vingt-trois le seize janvier** à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 10 janvier 2024.

**Présents** : Monsieur Yves CHAMBON, Madame Ludivine FERNANDEZ, Monsieur Stéphane KIHÉLI, Mesdames Christine CHAUVANET, Corinne VILLE, Isabelle DE ARAUJO, Agnès JARRIGE, Ornella MIMY, Christelle REUGE, Monsieur André FEUNTEUN ;

**Absente** : Madame Alexandra JARRIGE ;

**Excusé** : Monsieur Julien LACOUR ;

**Procuration** : de Monsieur Julien LACOUR à Madame Ludivine FERNANDEZ ;

**Secrétaire de séance** : Madame Ludivine FERNANDEZ.

Suite à la demande des élus membres de la commission urbanisme, l'entreprise PAIS propose 3 devis en vue de la fourniture et pose de sols souples dans plusieurs locaux non traités par le marché initial.

Un devis pour le sol de la grande salle d'un montant :  
de 10 947,50 euros HT soit 13 137,00 euros TTC.

Un devis pour le sol de la petite salle voutée d'un montant :  
de 2 613,14 euros HT soit 3 135,77 euros TTC.

Un devis pour le sol de la salle à l'étage d'un montant :  
de 3 969,07 euros HT soit 4 762,88 euros TTC.

S'agissant des devis proposés par l'entreprise PAIS, titulaire du lot 2 pour le marché public des travaux d'amélioration énergétique et d'accessibilité de la salle des fêtes, il est à noter que le montant total de ceux-ci rapproche fortement de la limite des 50% autorisés par le Code de la Commande Publique (CCP).

Par ailleurs, ces travaux supplémentaires seraient liés à une faiblesse de la définition du besoin initial.

Et enfin, la part de travaux du lot 2 liée à des travaux de fourniture et pose de sols souples est très faible.

Commander via un avenant ces travaux pourrait être jugé comme dénaturant le marché initial et comme une remise en cause de l'égal accès à la commande publique.

Les élus municipaux ne retiennent pas la proposition de remplacement du sol de la salle voutée.

Néanmoins les élus jugent important de précéder à la mise en place et la réfection des sols pour la grande salle et la salle à l'étage.

Aussi, après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de ne pas valider ces propositions d'avenant au lot 2 dans le cadre de ce marché
- d'autoriser le Maire à solliciter une nouvelle mise en concurrence, avec 3 devis, s'agissant du projet de fourniture et pose de sols souples dans la grande salle et la salle de l'étage de la salle des fêtes, et à commander au mieux-disant, dans la limite supérieure du montant des devis précédemment reçus.

**Fait et délibéré en Mairie,  
les jours, mois et an que  
dessus.**

Au registre sont les  
signatures.

Affiché le 23/02/2024.

Pour copie conforme ; en  
Mairie, le 23/02/2024.

Le Maire, Pierre METZGER.



Le secrétaire de séance,  
Ludivine FERNANDEZ.

P.O. 